



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2072

Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Patronage Scolaire Laïque de Montchat (Lyon 3e) pour l'organisation de phases du championnat national de gymnastique "TOP 12" à Lyon et pour les déplacements de ses gymnastes en France dans le cadre de cette compétition - Approbation d'une convention mixte annuelle

Direction des Sports

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2072 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION PATRONAGE SCOLAIRE LAÏQUE DE MONTCHAT (LYON 3E) POUR L'ORGANISATION DE PHASES DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE GYMNASTIQUE "TOP 12" A LYON ET POUR LES DEPLACEMENTS DE SES GYMNASTES EN FRANCE DANS LE CADRE DE CETTE COMPETITION - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE ANNUELLE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1913, le Patronage Scolaire Laïque de Montchat (P.S.L.M.), est une association dont le siège social est situé 33 rue Jeanne d'Arc à Lyon 3<sup>e</sup> et qui est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique.

Pour la saison 2021-2022, elle comptait plus de 680 adhérent.e.s, âgé.e.s de 18 mois à plus de 80 ans. Des activités comme la baby gym, la gym fitness, la gymnastique artistique ou encore la danse pour les enfants et les adolescents y sont proposées.

Le P.S.L.M. compte également dans ses effectifs des gymnastes engagées en compétition avec notamment une équipe en DN1, la catégorie Elite de la gymnastique française.

Les résultats des gymnastes de l'association Patronage Scolaire Laïque de Montchat durant la saison 2021/2022 lui ont permis d'accéder au TOP 12, la plus haute compétition nationale organisée par la Fédération Française de Gymnastique.

Le TOP 12 s'organise sous la forme d'un championnat avec des matchs aller-retour. Le calendrier de compétitions s'étend de novembre 2022 à juin 2023. Il est divisé en trois temps : une phase de qualification, une phase de demi-finales et la finale. Les 12 meilleures équipes de la saison précédente sont réparties en 4 poules de 3 équipes. L'association P.S.L.M. affrontera donc 2 équipes dans sa poule de qualification, avant de disputer éventuellement les demi-finales et la finale de cette compétition.

Ces évènements engendrent d'important frais supplémentaires pour le club, liés aux déplacements de son équipe et à l'accueil des compétitions au gymnase Jeanne d'Arc. Le budget prévisionnel pour la participation du club à cette compétition est de 56 200 euros. L'association P.S.L.M. a formulé une demande de subvention à la Ville de Lyon afin de lui permettre de participer dans les meilleures conditions et, par là même, de faire rayonner à l'échelle nationale la gymnastique lyonnaise.

Je vous propose qu'une subvention de 20 000 euros soit allouée à l'association Patronage Scolaire Laïque de Montchat.

Pour mémoire, l'association P.S.L.M. a perçu en 2022 une subvention de fonctionnement de 20 000 euros pour la saison sportive 2021/2022 par délibération n° 2022/1470 du 27 janvier 2022.

Vu ladite convention mixte annuelle ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'association Patronage Scolaire Laïque de Montchat pour la prise en charge des frais liés à sa participation au TOP 12 pour la saison 2022/2023.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention mixte annuelle.
- 3- Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2022, ligne de crédit 42015, article 65748, fonction 30, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET